

N^o 717 L'AN MIL HUIT CENT NONANTE-SEPT, le deux neuf juin, à onze heures et demie du matin, devant Nous, Louis Fraigneux, Echevin de la ville de Liège, Officier de l'Etat-Civil, ont comparu publiquement à l'Hôtel-de-Ville :

Jean Noël Henrion, ouvrier armurier, né à Liège, le vingt deux juin mil huit cent septante cinq, y domicilié, rue du Mout, 34; fils majeur de Jean Pierre Henrion, âgé de cinquante six ans, lampiste et de Anne Marie Smits, âgée de cinquante deux ans, sans profession, au même domicile, ci-présents et consentants.

Et Marie Henriette Senter, ouvrière de fabrique, née à Liège, le vingt trois février mil huit cent septante neuf, y domiciliée, rue Grande Pêche, 31; fille mineure de Jean Pierre Senter, décédé. Comme il résulte de l'acte d'armement et de Marie Henriette Wathay, âgée de quarante neuf ans, sans profession, au même domicile, ci-présents et consentants,

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite sans opposition en cette ville le vingt trois mai dernier;

Attendu que le futur, étant âgé de moins de vingt huit ans fourni la preuve qu'il a satisfait en Belgique aux obligations de la milice; faisant droit à la réquisition des parties, après leur avoir donné lecture des pièces ci-annexées relatives à leur état-civil et aux formalités du mariage, comme aussi du chapitre VI du titre V du Code civil, intitulé: DU MARIAGE, avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, prononçons, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage. Et aussitôt les époux nous ont déclaré avoir arrêté aucune convention matrimoniale et reconnaissent pour leurs enfants et légitimes; Jean Noël Henrion, né à Liège, le quatre septembre dernier;

Dont acte dressé en présence de: Antoine Henrion, âgé de vingt quatre ans, chauffeur, frère de l'époux; Noël Smits, âgé de quarante quatre ans, ouvrier au chemin de fer, frère de l'époux; Vicolas Bolsée, âgé de trente quatre ans, mouleur, beau frère de l'époux et Alexandre Delbecq, âgé de vingt deux ans, armurier domiciliés à Liège, lesquels, après lecture faite, ont signé avec Nous et l'époux; l'épouse et les autres parties ont déclaré n'en avoir rien signé.

Henrion
Ant Henrion
Smits
A. Bolsée
Delbecq

Fraigneux

N^o 718 L'AN MIL HUIT CENT NONANTE-SEPT, le deux neuf juin, à onze heures et demie du matin, devant Nous, Louis Fraigneux, Echevin de la ville de Liège, Officier de l'Etat-Civil, ont comparu publiquement à l'Hôtel-de-Ville :